

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2017 A 19 HEURES**

=====

**PRESENTS** : MM. RUPERT J - BAIGNEAU C - BESSON F - CESCO M - Mme DARTAI G - M. DAURAT F - Mme FIGUIERE V - M. HOURQUEBIE C - Mmes MERLE S (arrivée à 19H15) - RENOU F (arrivée à 19H25) - RUDELLE C - M. VINCELOT M.

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes CHEVRIER L (pouvoir à Mme RENOU) - DELAGE S (pouvoir à M. RUPERT) - M. YUNG R (pouvoir à M. DAURAT).

**Secrétaire de séance** : Mme FIGUIERE V

**Date de convocation** : 04/04/2017

=====

En préambule, M. le Maire a une **pensée toute particulière pour Mme Annie DUCASSE** qui nous a quittés.

« Annie DUCASSE a toujours répondu présente lorsqu'on lui a demandé un service : pour l'école, la venue du Père Noël, les associations, la salle des fêtes, la Mairie, la décoration lors de manifestations, la couture, la cuisine, le ménage ... Aussi, à titre personnel, les Elus qui le souhaitent sont invités à s'associer à l'achat d'une gerbe de fleurs».

M. le Maire sollicite l'**autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour** : l'appel d'offres pour le prestataire du restaurant scolaire. Accord à l'unanimité.

**I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 09/03/2017** : reportée à la prochaine séance.

**II - F.D.A.E.C. 2017** (délibération n° 2017-04-01)

*Arrivée de Mme MERLE à 19 H 15 =) 11 présents et 3 pouvoirs*

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (**F.D.A.E.C.**) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière.

A la réunion cantonale de 24/03/2017, présidée par M. Guy MORENO et Mme Marie-Claude AGULLANA, Conseillers Départementaux, 43 Elus étaient réunis. De nouveaux modes de calcul ont été débattus mais sans aboutir sur un consensus.

Dans l'attente de la notification du montant exact de la somme revenant à la Commune, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer et de valider d'avance le montant du FDAEC 2017, et d'affecter cette somme sur **les travaux d'extension du parking de l'école et aménagement de la zone de service devant l'atelier municipal d'un montant estimés à 105 000.00 € HT / 126 000.00 € TTC, et d'assurer l'autofinancement complémentaire.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité** approuve cette proposition et autorise M. le Maire à prendre l'extrait de délibération en ce sens.

Il est à noter que par courrier en date du 11/04/2017 (reçu le 15/04/2017) M. MORENO et Mme AGULLANA ont notifié le montant du FDAEC attribué à notre Commune ; lequel s'élève à 17 365.00 €. L'extrait de délibération a donc tenu compte de ce montant et le dossier de demande de subvention a été rédigé sur cette base.

**III - FINANCES** :

*Arrivée de Mme RENOU à 19 H 25 =) 12 présents et 3 pouvoirs*

M. le Maire précise que les éléments financiers ont été préalablement examinés et validés en commission des finances la semaine dernière, en présence de M. MAXIMILIEN, Trésorier de Cadillac.

**1. Vote des taux d'imposition 2017** (délibération n° 2017-04-02) :

Le Conseil Municipal considérant :

1° - la perte de recettes liées aux impositions des entreprises, du re calcul du taux de la taxe d'habitation, du fait de la fusion des communautés de communes, et du mécanisme d'attributions de compensations ;

2° - les projets d'investissements portant notamment sur : l'aménagement sécuritaire de la RD13 au lieu-dit Reynon - l'aménagement d'un deuxième parking à côté de l'école, l'aménagement de la voie communale de Birole avec la

création d'un réseau d'eaux pluviales, la création d'un espace de sport et de détente intergénérationnel, l'éclairage public, la voirie, les bâtiments, les achats de matériel ...

3° - les bases d'imposition prévisionnelles de 2017 ;

4° - les taux de référence communaux 2016 :

taxe d'habitation	9.44 %
foncier bâti	12,16 %
foncier non bâti	47,61 %

5° - les taux moyens communaux 2016 au niveau national et départemental :

taxe d'habitation	24,38 %	27,69 %
foncier bâti	20,85 %	25,90 %
foncier non bâti	49,31 %	55.03 %

6° - les taux plafonds communaux à ne pas dépasser :

taxe d'habitation	69.23 %
foncier bâti	64.75 %
foncier non bâti	137.58 %

**Approuvé par 13 voix pour - 0 abstention et 2 voix contre** (M. HOURQUEBIE et Mme DARTAI), la proposition de la commission des finances, d'augmenter les taux de 2 % en 2017, et de les porter ainsi à :

- taxe d'habitation	9.63 %
- foncier bâti	12.41 %
- foncier non bâti	48.57 %.

## **2. Subventions de fonctionnement attribuées aux organismes de droit privé en 2017** (délibération n° 2017-04-03)

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes par 14 voix pour et 1 abstention (M. Hourquebie) :

Subventions attribuées / Compte : 6574	Prévisions 2017
ACCA Béquey	50,00
ADELPHA	200,00
ADDAH 33	200,00
A.G.I.M.C.	200,00
Amicale Anciens Combattants	100,00
Amicale Pompiers Arrondissement Langon	100,00
Association Animation et Culture de Béquey	460,00
Association Paralysés de France	100,00
Football club Béquey Cadillac	300,00
Cadets Béquey - Cadillac	460,00
Centre Hospitalier de Cadillac (400 ans)	100,00
Club Noste Biguey	460,00
Comité Départemental Contre le Cancer	170,00
Comité Secours Populaire	160,00
Croix Rouge Française	100,00
FNACA Comité de Cadillac	100,00
GDSA	200,00
Généalogie	200,00
Institut Bergonié	230,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Rions	100,00
Les Loustics de Béquey	150,00
Lo Camin	200,00
Loisir Pétanque Béqueyraise	100,00

Moto club Free Riders	150.00
Prévention Routière	150,00
Société de pêche « Le Bouchon dans l'Euille »	100.00
Théâtre Passion de Coimères	100.00
UAC Omnisports (10 € par enfant licencié et par an sur présentation de justificatifs)	
<b>TOTAL</b>	<b>4 940,00</b>
Subventions non-attribuées	760,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 700.00</b>

### 3. Présentation et vote du budget 2017 (délibération n° 2017-04-04)

Le budget 2017 est présenté et voté à l'unanimité de la façon suivante par **13 voix pour et 1 abstention** (Mme DARTAI) et **1 voix contre** (M. Hourquebie) :

- Section de fonctionnement : dépenses : 1 585 702,00 €  
Recettes : 1 585 702,00 €
- Section d'investissement : dépenses : 1 107 287,00 €  
Recettes : 1 107 287,00 €.

Débat : Concernant l'aménagement de la voie de Birole, M. HOURQUEBIE précise que selon lui la Commune de Béguéy n'a pas à supporter seule le montant de cet investissement, d'autant qu'au 1<sup>er</sup> juin 2017 la zone artisanale sera d'intérêt communautaire. Réponse : une procédure est en cours pour que les 21 Communes desservies en 1<sup>er</sup> appel ou la Communauté de Communes participent à cet investissement.

Concernant le déplacement du chemin rural de la Branche, pour M. HOURQUEBIE le budget est trop important.

Concernant les taux 2017, M. HOURQUEBIE et Mme DARTAI auraient été d'accord pour une augmentation s'il y avait un vrai besoin, mais pas pour le peu de gain que cette augmentation représente.

M. HOURQUEBIE, rappelle que la Commune de Béguéy apporte à la nouvelle Communauté de Communes une zone artisanale avec un produit d'environ 200 000 €, mais qu'elle n'a pas pour autant obtenu de Vice-Présidence.

Pour MM CESCO et BAIGNEAU, la Commune est en perte d'autonomie et de compétences.

### IV - VENTE AU DEPARTEMENT D'UNE PARCELLE SITUEE SUR LA RD10/CHEMIN DE BIROLE (délibération n° 2017-04-05)

**Exposé de M. le Maire** : Afin de réaliser un rond-point sur la RD10, le Département doit acquérir la parcelle A 510 appartenant à la Commune, d'une contenance de 151 m<sup>2</sup> et propose cet achat pour 1 € symbolique.

**Proposition** : Considérant le fait que le projet est d'utilité publique, M. le Maire propose d'accéder à la demande du Département ; tous les frais relatifs à cette cession étant à la charge du Département.

**Décision : VOTES**

<b>contre</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
<b>Abstentions</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
<b>Pour</b>	<b>15</b>	<b>voix.</b>

### V - OFFRE D'INGENIERIE DU DEPARTEMENT - Adhésion à « Gironde Ressources » (délibération n° 2017-04-06)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14/12/2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources »,

Compte-tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 1 abstention** (M. BAIGNEAU) :

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » ;
- D'adhérer à « Gironde Ressources » ;
- D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale ;

- De désigner M. le Maire ou son représentant, et son suppléant : M. DAURAT, pour siéger au sein de « Gironde Ressources » ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### **VI - RESTAURANT SCOLAIRE - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE PRESTATAIRES** (délibération n° 2017-04-07)

**Exposé de M. le Maire :** La Commune de Béguey confie à une société la fourniture de denrées et la confection des repas des enfants de l'école et des adultes (enseignants et personnel communal).

La Communauté de Communes, quant à elle, utilise les locaux du restaurant scolaire pour les enfants du Centre de Loisirs Sans Hébergement, et les adultes. Une convention tripartite (commune/CDC/prestataire) permet de confier au prestataire de la Commune la confection des repas assurés pour le compte de la Communauté de Communes.

Le contrat actuel étant largement arrivé à échéance (voir conseils municipaux des 18/08/2015 et 01/09/2016), il y a lieu de lancer une consultation de prestataires.

**Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.**

Le Maire est chargé de toutes les démarches inhérentes.

#### **VII - COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS :**

1. **M. DAURAT :** La réception des travaux de la déchèterie a eu lieu. Il reste à installer le portail et la grille. Le pont à bascule est en service. Quelques idées de tarifs : pour les adhérents : gratuité jusqu'à 250 Kg/jour et pour les artisans hors SEMOCTOM : payable au 1<sup>er</sup> kg. Le site du SEMOCTOM est à consulter pour plus de précisions. Le SEMOCTOM a remercié la Commune de Béguey pour la cession de terrain.
2. **Mme RUDELL :** en ce qui concerne l'école, la kermesse aura lieu le 6/07, et la réunion du restaurant scolaire le 18/05. Le Centre d'Animation de la Communauté de Communes, organisera quant à lui une animation le 30/06.
3. **M. le Maire :** fait part de la fréquence des visites sur le site internet de la Commune.  
Un bâtiment d'environ 50 m<sup>2</sup> et un jardinet vont se vendre à proximité de l'aire de jeux. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le droit de préemption à faire jouer par la Commune ; cet ensemble immobilier pouvant être utile pour stocker du matériel. Accord à l'unanimité du Conseil.  
Est également évoquée la signalisation de la Rue des Ecoles. Il est décidé de remettre un « stop ».  
Tableau des permanences pour le scrutin du 23/04 : c'est OK pour tout le monde.
4. **Mme DARTAI :** la commission urbanisme de la Communauté de Communes a procédé à la reformulation de la charte de gouvernance, qui sera transmise à la Commune. La CDC a délibéré pour passer une convention avec la SAFER.  
Au niveau de la commission culture et vie associative de la Communauté de Communes, les critères des conventions vont être ré élaborés. Une liste du matériel pouvant être mis à disposition des associations sera à fournir.

Séance levée à 21 heures.